



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**ACADEMIE DE L'ENTREPRENEURIAT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CLUB D'ENTREPRENEUSES « SOROPTIMIST » POUR LA PARTICIPATION AU SALON TALENTS DE FEMMES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay déploie le projet « académie de l'entrepreneuriat » qui doit permettre d'accentuer la création d'entreprises sur le territoire en travaillant notamment à la lisibilité de l'offre d'accompagnement disponible,

Considérant que l'Académie de l'entrepreneuriat prévoit également la mise en œuvre de promotions d'entrepreneurs qui bénéficieront d'un programme complet d'accompagnement individuel et collectif.

Considérant que l'Académie de l'entrepreneuriat prévoit dans le cadre de sa 2<sup>ème</sup> promotion dédiée à l'entrepreneuriat au féminin un partenariat avec le club d'entrepreneuses « Soroptimist », dans l'objectif d'optimiser l'accompagnement des académiciennes et de développer leur réseau.

Considérant que le partenariat permettra aux porteuses de projets de participer gratuitement au Salon « Talent de Femmes » organisé par l'association « Soroptimist » les 18 et 19 novembre 2023 à la salle Olof Palme situé à Béthune (62400), La Rotonde, rue du train de Loos et de bénéficier d'un stand dédié,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

**Le Président,**

**DÉCIDE** d'autoriser la signature d'une convention de partenariat selon le projet joint en annexe de la décision, entre la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay et l'association Soroptimist International (SI) située à Béthune ayant pour objet de permettre aux porteuses de projets de participer gratuitement au Salon « Talent de Femmes » organisé par l'association « Soroptimist » les 18 et 19 novembre 2023 à la salle Olof Palme situé à Béthune (62400), La Rotonde, rue du train de Loos et de bénéficier d'un stand dédié.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..1.6. JAN. 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**BOSSART Steve**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 17 JAN. 2024

Et de la publication le : 17 JAN. 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**BOSSART Steve**



## CONVENTION SALON

« TALENTS de FEMMES »

Le samedi 18 novembre 2023 de 13 h à 19 h

Le dimanche 19 novembre 2023 de 10 h à 18 h

### 1. Nom des parties

Monsieur Steve Bossart, Vice-Président au Développement économique :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° de SIRET ou Association :

S'il y a lieu, faisant affaires sous le nom ou la raison sociale de ou nom association :

Et l'association, Soroptimist international (SI) Béthune, organisatrice de l'exposition :

Téléphone : 06 89 99 82 90

Courriel : [bethune@soroptimist.fr](mailto:bethune@soroptimist.fr)

N° de SIRET : 52061800000019

Forme juridique : association loi 1901

Ci-après nommée SOROPTIMIST INTERNATIONAL BÉTHUNE ici représentée par sa Présidente 2023-2024, Mme Carole WAYMEL qui se déclare dûment autorisée à ce faire.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### 2. Objet du contrat

Il est convenu ce qui suit :

Le Club Soroptimist de BÉTHUNE organise les 18 et 19 novembre 2023, au profit de ses actions, une exposition-vente d'œuvres d'artistes femmes dénommée « Talents de Femmes », à la salle OLOF PALME – La Rotonde- rue du Train de Loos 62400 BÉTHUNE.

Le club met gracieusement un emplacement à disposition de l'Académie de l'Entrepreneuriat dans le cadre de leur partenariat et de la bourse Sorop'Désir d'Entreprendre dans le Béthunois.

Pendant toute la durée de la manifestation l'Académie de l'Entrepreneuriat s'engage à être présent et à tenir le stand.



Mme Joëlle DECLERCQ



06 89 99 82 90



[tfbethunesoropt@gmail.com](mailto:tfbethunesoropt@gmail.com)



[bethune.soroptimist.fr](http://bethune.soroptimist.fr)

L'organisateur mettra à la disposition de l'Académie de l'Entreprenariat un stand d'environ 3 m de large sur environ 2 m de profondeur, avec 5 grilles et 1 table de 1,83 m sur 0,70 m.

### 3. Organisation du salon

l'Académie de l'Entreprenariat devra installer son stand à la salle OLOF PALME **le vendredi 17 novembre 2023 de 14h à 20h et au plus tard le samedi 18 novembre 2023 de 8 h à 10 heures** selon les modalités envoyées courant octobre.

### 4. Pièces à fournir

**Une copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile sera jointe à la convention signée.**

Le SI BÉTHUNE est assuré pour sa responsabilité civile.

Le SI BÉTHUNE décline toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposantes pour quelque cause que ce soit.

Le SI BÉTHUNE décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets exposés. Chaque exposante devra donc être assurée personnellement contre le vol, le bris d'objets et tout dommage causé à autrui, à ses frais, auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Le SI BÉTHUNE a, seul, le droit d'éditer ou de faire éditer et de diffuser le catalogue de l'exposition. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposantes, sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourraient se produire.

Fait à .....

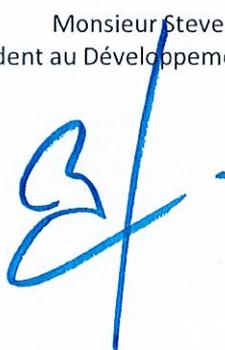
Le .....

Pour le SI BÉTHUNE

Pour de l'Académie de  
l'Entreprenariat

Sa Présidente Mme Carole WAYMEL

Monsieur Steve Bossart,  
Vice-Président au Développement économique



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY,  
ARTOIS-LYS ROMANE  
100 AVENUE DE LONDRES, CS 40548  
62411 BETHUNE CEDEX**

Paris, le 08 juin 2023

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés, PNAS - 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009, Paris, certifions par la présente que :

#### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE**

est titulaire par notre intermédiaire auprès de la compagnie **Aréas Assurances** d'un contrat d'assurance **Responsabilité Civile N° OR206714**.

**Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui et notamment pour l'organisation de la participation avec la promotion de l'Académie de l'Entrepreneuriat au salon « Talents de femmes » organisé par le club d'entrepreneures Soroptimist les 18 (de 13h à 19h) et 19 (de 10h à 18h) novembre 2023 à Béthune à la salle OLOF PALME 6 La Rotonde – Rue du Train de Loos.**

La présente attestation, valable pour la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**, est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie de l'assureur et ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions auxquelles elle se réfère.



PNAS

PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

159 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS | Tél. : 01 53 20 74 00 - @ : [assurances@pnas.fr](mailto:assurances@pnas.fr)  
Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances  
SARL au capital de 7.622,45 € - Code APE 6622 Z - R.C.S. PARIS B 341 539 815 - SIRET 341 539 815 00017 - ORIAS N° 07000630 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Société exonérée de la TVA selon l'article 261C-2 du CGI (N° TVA FR18341539815)  
Coordonnées Service réclamation interne : [reclamation@assurfin.fr](mailto:reclamation@assurfin.fr) - Coordonnées ACPR : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)  
En cas de différend, vous pouvez saisir le Médiateur PLANETE CSCA à l'adresse suivante : [mediation@planetecourtier.com](mailto:mediation@planetecourtier.com)